



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 11 mars 2021
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 31/2021 concernant :

Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance;

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission Ad Hoc

L'assemblée décide d'approuver le préavis N° 31/2021 et d'accepter le règlement communal.

OUI : 19 - NON : 4 - ABSTENTION : 1

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 11 mars 2021

+++++

***«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : « La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal»
Voir aussi les articles 108 et 109***

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet